

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation d'un représentant pour siéger au conseil d'administration de la Société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (SAGA)

Mesdames, Messieurs,

La CAPC est actionnaire de la SAGA dont elle détient 3,44% du capital social. A ce titre, il lui appartient de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration.

* * * * *

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner Isabelle ENON pour siéger au conseil d'administration de la SAGA.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 24/04/2014 n° 3977
Publié au siège de la CAPC, le 24/04/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER